

## **Avenir de la psychiatrie libérale :** **81 % des psychiatres libéraux réclament des mesures immédiates**

Enquête auprès des psychiatres en Ile-de-France

Fin mars 2010 l'Union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France poussait un cri d'alarme, dénonçant l'effondrement imminent de l'offre de soins psychiatrique libérale en Ile-de-France. Interrogés par l'URML Ile-de-France, 81 % des psychiatres libéraux franciliens pensent « *qu'il faut prendre des mesures immédiates* ». C'est le premier des enseignements de l'enquête d'opinion réalisée en mai 2010 par l'URML auprès des psychiatres libéraux franciliens.\*

### **Un accès au psychiatre déjà difficile**

Alors que 57 % des psychiatres franciliens ont plus de 55 ans, la moitié des répondants affirment souhaiter prendre leur retraite d'ici 2020. Le problème démographique est bien confirmé. « *Nous devons chaque semaine refuser plusieurs personnes par manque de place et nous ne pouvons donner le nom de collègues qui sont tout aussi débordés* » déplore l'un des psychiatres interrogés.

Si 59 % sont prêts à poursuivre une activité de psychiatre libéral au moins à temps partiel, après leur départ en retraite, ce qui ralentirait la pénurie, certains hésitent en raison de la dégradation de leurs conditions d'exercice.

### **La relation médecin-patient menacée**

Les psychiatres libéraux affirment à 56 % que leur travail repose en premier lieu sur la relation médecin-patient. Adresser des malades sous contrainte de soins aux psychiatres libéraux est donc contraire à leur fonctionnement.

### **Mode d'exercice : exercice mixte, réseau pluridisciplinaire de médecins**

Les répondants estiment à 78 % que le psychiatre libéral francilien aura un exercice mixte, à la fois libéral et salarié. Cet avis est davantage partagé par les plus de 55 ans (82 %). Les moins de 50 ans, eux, mettent l'accent à 41 % sur le travail en réseau avec les autres libéraux dans le cadre d'un exercice en maison médicale pluridisciplinaire.

### **Mode de rémunération : des avis partagés**

Si 52 % des répondants pensent que leur rémunération doit évoluer et reposer sur une nomenclature rémunérant différentes situations, 48 % préfèrent continuer à être rémunérés « uniquement sur le CNPSY forfaitaire ». Si 47 % des répondants anticipent le développement des actes hors nomenclature, les moins de 55 ans sont 63 % à l'envisager.

La prise en charge de la santé mentale va donc être confrontée à une mutation qu'il est urgent d'anticiper si l'on veut assurer une prise en charge des patients dans de bonnes conditions. L'URPS Ile-de-France s'appuiera sur les résultats de cette enquête pour négocier avec l'ARS afin d'enrayer le malaise de la profession.

\* Enquête menée auprès des 1 786 psychiatres franciliens ayant un exercice libéral ; taux de réponse de 17,5 % , soit 312 répondants.

### **Contacts :**

**Dr Marc Sylvestre**, psychiatre, président de la Section spécialistes de l'URML IDF

**Dr Jean-Michel Grellet**, psychiatre, élu URML IDF

Sylvie Courboulay, responsable communication T : 01 40 64 56 91 / 06 86 80 88 56

[sylvie.courboulay@urml-idf.org](mailto:sylvie.courboulay@urml-idf.org) - [www.urml-idf.org](http://www.urml-idf.org)